

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

COMMUNE DE  
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :  
31 janvier 2023

Date d'affichage :  
31 janvier 2023

**Délibération D2023\_016**  
Centre de gestion de la  
fonction publique de la  
Savoie : avenant à la  
convention d'adhésion au  
service de calcul des  
allocations d'aide au retour  
à l'emploi

Le Maire  
  
Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

Berger  
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ID : 073-217303288-20230206-D2023\_016-DE

Le lundi 6 février 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

**Étaient présents :** M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

**Pouvoir :** Mme SCAPOLAN donne procuration à M. ROBERT  
M. BELLOT donne procuration à Mme MERLIER

**Absent :** Monsieur PLUCHE.

**Secrétaire de séance :** Madame Marianne SPIRITO a été désignée secrétaire de séance.

.....  
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Viviers du lac a conclu, le 26 avril 2021, une convention d'adhésion au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi avec le Centre de gestion de la fonction publique de la Savoie.

Le C.D.G.F.P.T. de la Savoie a, par délibération du 28 septembre 2022, révisé les tarifs des prestations proposées compte tenu de l'évolution constante et de la complexité de la réglementation applicable en matière d'indemnisation du chômage avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Un avenant présenté par le C.D.G.F.P.T. 73 acte cette modification.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'adhésion au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.